

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint Paul Lez Durance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L 411-8, R 412-29 et R 417.10 et suivants ;

Vu l'organisation du Noël des enfants le 17 décembre 2022 par la commune avec de nombreuses activités sur tout l'espace de la Place Jean Santini ;

CONSIDERANT qu'il importe de régler la circulation et le stationnement afin de garantir la sécurité des personnes, la présence des spectateurs, des usagers et des riverains ;

ARRETE

Article 1 :

La mairie de Saint Paul Lez Durance est autorisée à organiser le NOEL DES ENFANTS le Samedi 17 Décembre 2022 et occuper tout le domaine public de la Place Jean Santini (mise en place de 3 chalets, mise en place de l'estrade, mise en place de braséros sur le domaine public...).

Article 2 :

Pour la manifestation, la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits :

A partir du VENDREDI 16 DECEMBRE 2022 à 17 h 00 jusqu'au SAMEDI 17 DECEMBRE 2022 à 21 h 00

- Place Jean Santini
- En haut de la place devant l'école
- Rue des Ecoles (sauf riverains)
- Rue Derrière le Four (accès interdit par la place)

Article 3 : Des panneaux, affiches et barrières seront mis en place pour signaler cette interdiction.

Tout véhicule en stationnement gênant sur le périmètre de la manifestation aux dates indiquées fera l'objet d'une verbalisation ainsi que d'une mise en fourrière immédiate conformément à l'article R. 417-10 du Code de la Route.

Article 5 : Monsieur le Maire, la Police Municipale et la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Paul-Lez-Durance le 15/12/2022.

Dominique COURRIAS

Adjoint délégué

Le Maire,

Romain BUCHAUT



Objet :

**REGLEMENTATION
CIRCULATION
ET
STATIONNEMENT**

**NOEL DES
ENFANTS
2022**

N° 309/2022